

**CONTRAT DE BASSIN**

**MORTHE – ROMAINE – PETITS AFFLUENTS DE LA SAÔNE**

**portant sur la restauration des milieux aquatiques**

**2023-2024**

# Sommaire

---

<b>DESCRIPTIF GENERAL.....</b>	<b>3</b>
1. <b>Présentation du territoire .....</b>	<b>3</b>
1.1 <i>Périmètre du contrat et généralités.....</i>	<i>3</i>
1.2 <i>Compétences du Comité de Rivière .....</i>	<i>4</i>
2. <b>Gouvernance.....</b>	<b>6</b>
<b>LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE.....</b>	<b>6</b>
1. <b>La DCE, le SDAGE et le programme de mesures .....</b>	<b>6</b>
2. <b>Autres directives européennes liées à l'eau .....</b>	<b>14</b>
<b>LES MODALITES DU CONTRAT.....</b>	<b>15</b>
<b>Article 1 : Périmètre du contrat .....</b>	<b>15</b>
<b>Article 2 : Durée du contrat.....</b>	<b>15</b>
<b>Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat.....</b>	<b>15</b>
3.1. <i>Objectifs poursuivis et actions envisagées .....</i>	<i>16</i>
3.2. <i>Contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM .....</i>	<i>16</i>
<b>Article 4 : programme d'action du contrat.....</b>	<b>20</b>
<b>Article 5 : Engagements des partenaires.....</b>	<b>24</b>
5.1. <i>Engagement des Communautés de communes.....</i>	<i>24</i>
5.2. <i>Engagement des Communes.....</i>	<i>24</i>
5.3. <i>Engagement des titulaires des aides.....</i>	<i>24</i>
5.4. <i>Engagement du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	<i>24</i>
5.5. <i>Engagement de l'agence de l'eau .....</i>	<i>25</i>
<b>Article 6 : suivi du contrat.....</b>	<b>29</b>
6.1. <i>Suivi et bilans annuels.....</i>	<i>29</i>
6.2. <i>Modalités de révision du contrat.....</i>	<i>29</i>
6.3. <i>Résiliation du contrat.....</i>	<i>29</i>
<b>SIGNATURES .....</b>	<b>30</b>

# Descriptif général

---

## 1. Présentation du territoire

### 1.1 Périmètre du contrat et généralités

Le périmètre du contrat dit « Morthe – Romaine et Petits Affluents de la Saône » se situe sur le département de Haute-Saône (70) en Région Bourgogne - Franche-Comté et concerne les sous-bassins versants SDAGE suivants :

- La Morthe (SA\_01\_08) d'une surface de 258,8 km<sup>2</sup>, comptant 7 masses d'eau :
  - La Morthe, Le Cabri
  - Rivières la Dhuys
  - Ruisseau Arfond
  - Ruisseau des Etangs
  - Ruisseau la Colombine
  - Ruisseau la Petite Morte
  - Ruisseau le Teuillot
- La Romaine (SA\_01\_11) d'une surface de 199,5 km<sup>2</sup>, comptant 4 masses d'eau :
  - La Romaine
  - Ruisseau de la Fontaine des Duits
  - Ruisseau des Constances
  - Ruisseau la Jouanne
- Les petits affluents rive droite de la Saône entre Coney et Amance (SA\_01\_20) d'une surface de 38 km<sup>2</sup>, comptant 1 masse d'eau :
  - Ruisseau de la Bazeuille
- Les petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne (SA\_01\_22) d'une surface de 21,8 km<sup>2</sup>, comptant 2 masses d'eau : (sauf Ougeotte : périmètre du syndicat des 6 Rivières)
  - Ruisseau du Ravin
  - Ruisseau de la Bonde
- Les petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon (SA\_01\_24) d'une surface de 321,6 km<sup>2</sup>, comptant 4 masses d'eau :
  - Ruisseau de la Tenise
  - Ruisseau de Vy Le Ferroux
  - Ruisseau des Puits
  - Ruisseau de la Roye

- Les petits affluents rive droite de la Saône entre Salon et Vingeanne (SA\_01\_26) d'une surface de 237,8 km<sup>2</sup>, comptant 3 masses d'eau :
  - o Ruisseau d'Echalonge
  - o Ruisseau des Ecoulettes
  - o Ruisseau la Soufroide

Soit au total une surface de 1 077,5 km<sup>2</sup>, 289 km de cours d'eau et environ 30 000 habitants concernés.

Le territoire est fortement rural avec une prédominance agricole. Le système polyculture-élevage prédomine sur la partie Est alors que la partie Ouest du territoire est plus orientée grandes cultures.

L'activité industrielle, et notamment la métallurgie, est présente sur le territoire.  
L'axe Saône présente une forte attractivité touristique : tourisme fluvial, vélo-route.

## **1.2 Compétences du Comité de Rivière**

Le Comité de Rivière Morthe-Romaine et Petits Affluents de la Saône (PAS) porte l'animation du présent contrat de bassin et réalise la concertation à l'échelle de son territoire.

Il est composé de :

- la Communauté de communes des Combés (C3),
- la Communauté de communes des Monts de Gy (CCMGY),
- la Communauté de communes du Val de Gray (CCVG).

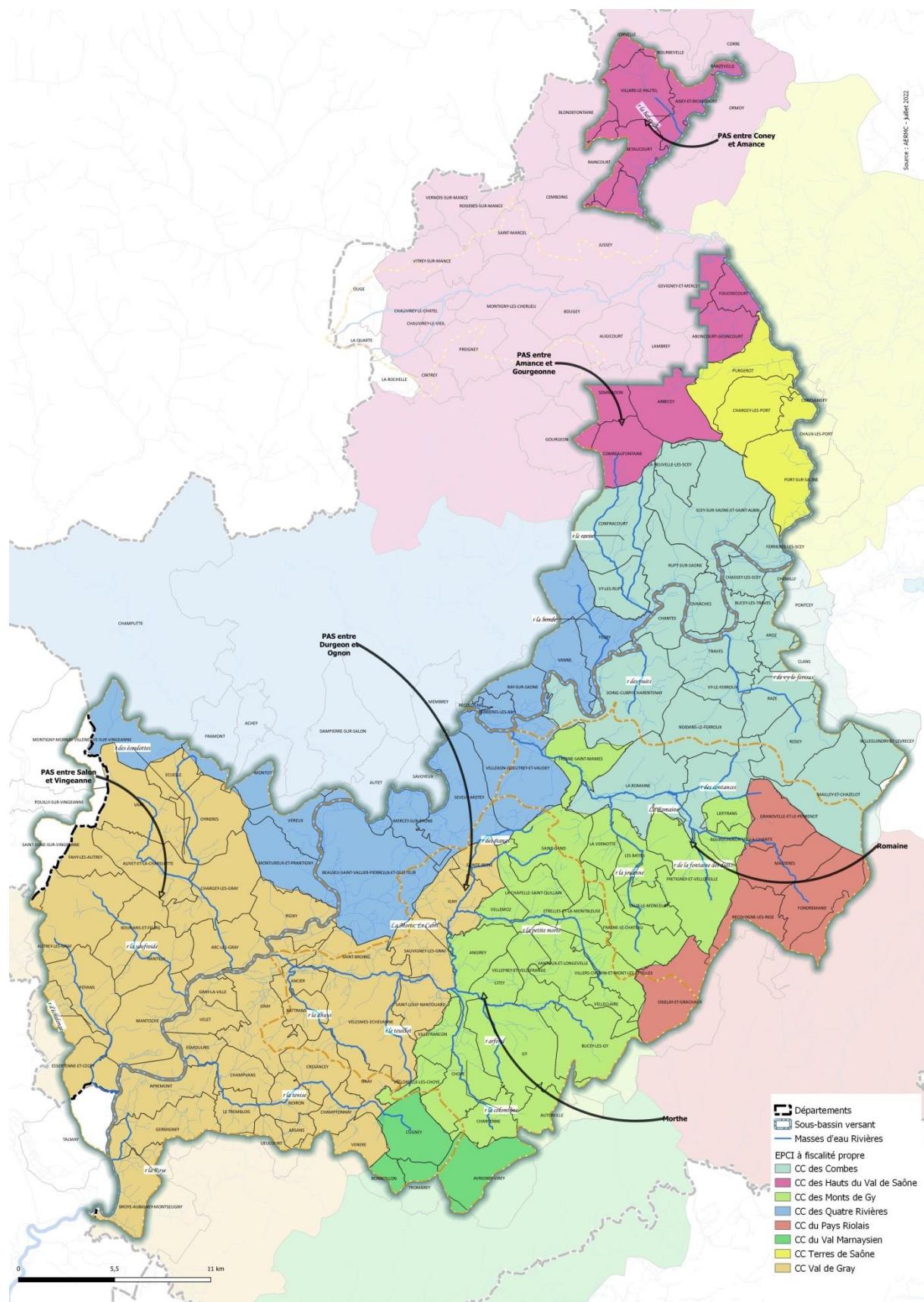
Et pour une petite partie de leur territoire :

- la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS),
- la Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R),
- la Communauté de communes du Pays Riolaïs (CCPR),
- la Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM).

Chaque communauté de communes du territoire reste maître d'ouvrage des opérations et exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI – L. 211-7 1°, 2°, 5° et 8° du code de l'environnement).

L'EPTB Saône et Doubs est par ailleurs compétent sur les items 1° et 8° de l'axe Saône.

La carte ci-après présente le périmètre du contrat de bassin et du Comité de Rivière :



## **2. Gouvernance**

Les bassins versants concernés par le contrat Morthe, Romaine et PAS étaient intégrés précédemment dans les contrats de rivière Saône et corridor alluvial associé (2015 – 2020) et l'avenant au contrat Saône et corridor alluvial (2020-2021) animés par l'EPTB Saône-et-Doubs.

Le bilan de ces contrats est très mitigé sur ces bassins versants en raison de l'absence de structuration locale de la maîtrise d'ouvrage et d'un déficit en moyens d'animation.

Une étude stratégique intégrant la restauration des milieux et les aspects socio-économiques, politiques du territoire portée par l'agence de l'eau en partenariat avec les EPCI a permis d'aboutir au projet de création d'une instance de concertation unique sur ces ex-territoires orphelins : le Comité de Rivière Morthe, Romaine et Petits Affluents de la Saône.

Le secrétariat du comité de rivière et l'animation de la démarche contractuelle ont été confiés à la Communauté de communes des Combès qui a mis un agent à disposition.

Le projet de contrat a été validé lors de la réunion du comité de rivière du 10 novembre 2022. Ainsi, les actions relatives aux milieux aquatiques ont été réfléchies et construites selon une vision et un cadrage par bassin versant.

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du contrat de bassin Morthe, Romaine et PAS sont assurés par le comité de rivière. Chaque EPCI reste maître d'ouvrage des opérations de son territoire. Les opérations transversales sont mutualisées avec un EPCI porteur qui est la Communauté de communes des Combès et un co-financement prévu au travers de conventions entre les EPCI. Il peut également y avoir certains projets (études et travaux) qui concernent plusieurs EPCI ; dans ce cas un EPCI porteur est identifié pour la maîtrise d'ouvrage et des conventions sont prévues pour le co-financement.

Le chargé de mission mutualisé à l'échelle du territoire intervient en appui et complément des équipes des EPCI pour initier les actions inscrites au contrat de bassin et rendre compte de son avancement aux différents partenaires techniques et financiers.

L'articulation entre ce contrat de bassin et celui du contrat Saône est assurée par la présence de la structure animatrice du contrat Saône (l'EPTB Saône et Doubs) au sein du comité de rivière. Les actions prévues dans le cadre du contrat Saône au niveau des confluences avec la Saône sont mentionnées pour mémoire dans le présent contrat.

## **Les objectifs environnementaux du territoire**

---

### **1. La DCE, le SDAGE et le programme de mesures**

En 2000, la directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et de restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union Européenne (UE). Elle établit des règles pour mettre fin à la dégradation de l'état des masses d'eau et parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines. La transposition de cette directive en droit français le 31 avril 2004 s'organise en partie autour de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite « LEMA »), adoptée en 2006.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe le cap des politiques de l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée pour 6 années. Le document de

planification décline en orientations fondamentales et dispositions les politiques publiques pour atteindre le bon état des eaux.

Le SDAGE 2022-2027 et son Programme de Mesures associé (PDM) ont été adoptés en comité de bassin Rhône-Méditerranée le 18 mars 2022.

L'actualisation des orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 s'est focalisée sur trois sujets majeurs identifiés par le comité de bassin Rhône-Méditerranée :

- La gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique.
- La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses.
- La restauration des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa inondation.

L'objectif du SDAGE 2022-2027 est de préserver et de restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques, et d'atteindre ainsi, 68 % des masses d'eau de surface en bon état écologique et 88 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique à l'échéance 2027.

Par masse d'eau de surface du **bassin versant de la Morthe** (SA\_01\_08), les objectifs d'état écologique sont :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique	Échéance	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation
FRDR670	La Morte, Le Cabri	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR10837	Ruisseau la Dhuys	Bon état	2027	Morphologie, pesticides, hydrologie
FRDR11980	Ruisseau Arfond	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR11540	Ruisseau des Etangs	Bon état	2027	Pesticides
FRDR11890	Ruisseau la Colombine	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR10218	Ruisseau la Petite Morte	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR11832	Ruisseau le Teuillot	Bon état	2027	Morphologie, pesticides

Par masse d'eau de surface du **bassin versant de la Romaine** (SA\_01\_11), les objectifs d'état écologique sont :

<b>Code masse d'eau</b>	<b>Nom de la masse d'eau</b>	<b>Objectif d'état écologique</b>	<b>Échéance</b>	<b>Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation</b>
FRDR677	La Romaine	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR11201	Ruisseau de la fontaine des Duits	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR11353	Ruisseau des Contances	Bon état	2027	Morphologie, pesticides, hydrologie
FRDR10650	Ruisseau la Jouanne	Bon état	2021	Morphologie, pesticides

Par masse d'eau de surface du **bassin versant des petits affluents rive droite de la Saône entre Coney et Amance** (SA\_01\_20), les objectifs d'état écologique sont :

<b>Code masse d'eau</b>	<b>Nom de la masse d'eau</b>	<b>Objectif d'état écologique</b>	<b>Échéance</b>	<b>Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation</b>
FRDR12001	Ruisseau la Bazeuille	Bon état	2027	Morphologie, pesticides

Par masse d'eau de surface du **bassin versant des petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne** (SA\_01\_22), les objectifs d'état écologique sont :

<b>Code de la masse d'eau</b>	<b>Nom de la masse d'eau</b>	<b>Objectif d'état écologique</b>	<b>Échéance</b>	<b>Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation</b>
FRDR10349	Ruisseau le Ravin	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR10712	Ruisseau la bonde	Bon état	2027	Morphologie, pesticides

Par masse d'eau de surface du **bassin versant des petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon** (SA\_01\_24), les objectifs d'état écologique sont :

Code de la masse d'eau	Nom de la Masse d'eau	Objectif d'état écologique	Échéance	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10023	Rivière la Tenise	Bon état	2015	
FRDR11186	Ruisseau de Vy le Ferroux	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR10122	Ruisseau des Puits	Bon état	2021	Pesticides
FRDR10456	Ruisseau la Roye	Bon état	2027	Morphologie, pesticides

Par masse d'eau de surface du **bassin versant des petits affluents rive gauche de la Saône entre Salon et Vingeanne** (SA\_01\_26), les objectifs d'état écologique sont :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique	Échéance	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10486	Ruisseau d'Echalange	Bon état	2027	Morphologie, pesticides
FRDR10188	Ruisseau des Ecoulettes	Bon état	2015	
FRDR11114	Ruisseau la Soufroide	Bon état	2027	Morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux, le programme de mesures du SDAGE 2022-2027 recense par masse d'eau, une série d'actions concrètes à mener, pertinentes au regard des coûts engendrés et de leur efficacité sur l'environnement.

Pour les masses d'eau de surface du territoire, les mesures sont :

- Pollutions ponctuelle urbaine et industrielle hors substances (hors contrat) :
  - ASS0301 : réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations  $\geq 2\ 000$  EH) ;
  - ASS0302 : Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ;
  - ERU (agglomérations de toutes tailles) ;
  - ASS0402 : Reconstruire ou créer une nouvelle STEU hors Directive ERU (agglomérations  $\geq 2\ 000$  EH).

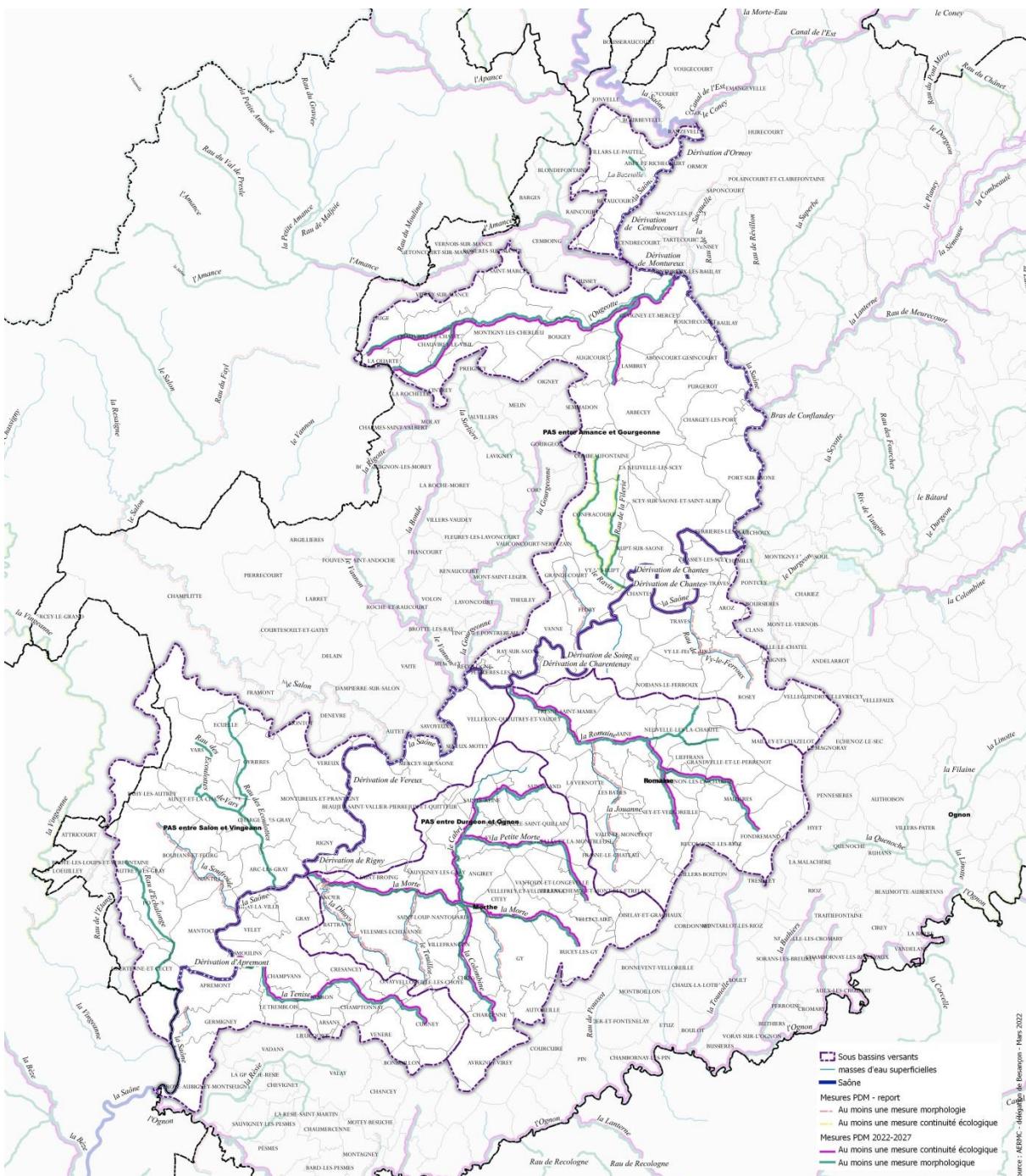
Ainsi les masses d'eau suivantes sont concernées par des actions d'assainissement identifiées dans le PDM 2022-2027 :

- la masse d'eau Ruisseau le Teuillot (BV Morthe) avec le système d'assainissement de Velesmes-Echevanne identifié (territoire CCVG),
- la masse d'eau Colombine (BV Morthe) avec le réseau d'assainissement d'Autoreille et la station d'épuration de Choye identifiés (territoire CCMGY),
- la masse d'eau Arfond (BV Morthe) avec le réseau d'assainissement de Gy identifié,
- la masse d'eau La Morthe, Le Cabri, avec le système d'assainissement de Bucey-lès-Gy identifié (territoire CCMGY),
- le ruisseau de Vy-le-Ferroux (BV PAS SA01-24) avec les systèmes d'assainissement de Raze et de Noidans-le-Ferroux identifiés (territoire CCC),
- le ruisseau des Ecoulettes (PAS SA-01-26) avec les systèmes d'assainissement d'Auvet la Chapelotte, Chargey-lès-Gray, Oyrières et Vars identifiés (territoire CCVG),
- le ruisseau d'Echalonge (PAS SA 01-26) avec le système d'assainissement Essertenne et Cecey identifié (territoire CCVG),
- le ruisseau la Soufroide (PAS SA 01-26) avec les systèmes d'assainissement Bouhans-et-Feurg et Nantilly identifiés (territoire CCVG).

La CCVG ainsi que la CCMG ont la compétence assainissement. Des actions sont prévues par les collectivités concernées notamment dans le cadre du contrat ZRR de la CCC et CCMG et des actions sont inscrites dans le schéma directeur d'assainissement de la CCVG.

- Pollutions par les nutriments urbains et industriels (hors contrat) :
  - IND0202 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses.
- Altération de la morphologie (objet du contrat):
  - MIA0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques ;
  - MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration de cours d'eau ;
  - MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes.

La carte ci-après présente les masses d'eau concernées par une mesure de restauration de la morphologie et/ou de la continuité.



#### ▪ Altération de l'hydrologie (objet du contrat) :

- MIA0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines.

La masse d'eau la Bazeuille est concernée par une mesure dans le PDM 2022-2027 avec l'étang situé en tête de bassin versant identifié.

#### ▪ Protection des eaux contre la pollution des nitrates d'origine agricole :

- AGR0201 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates ;
- AGR0301 : Limiter les apports de fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates ;

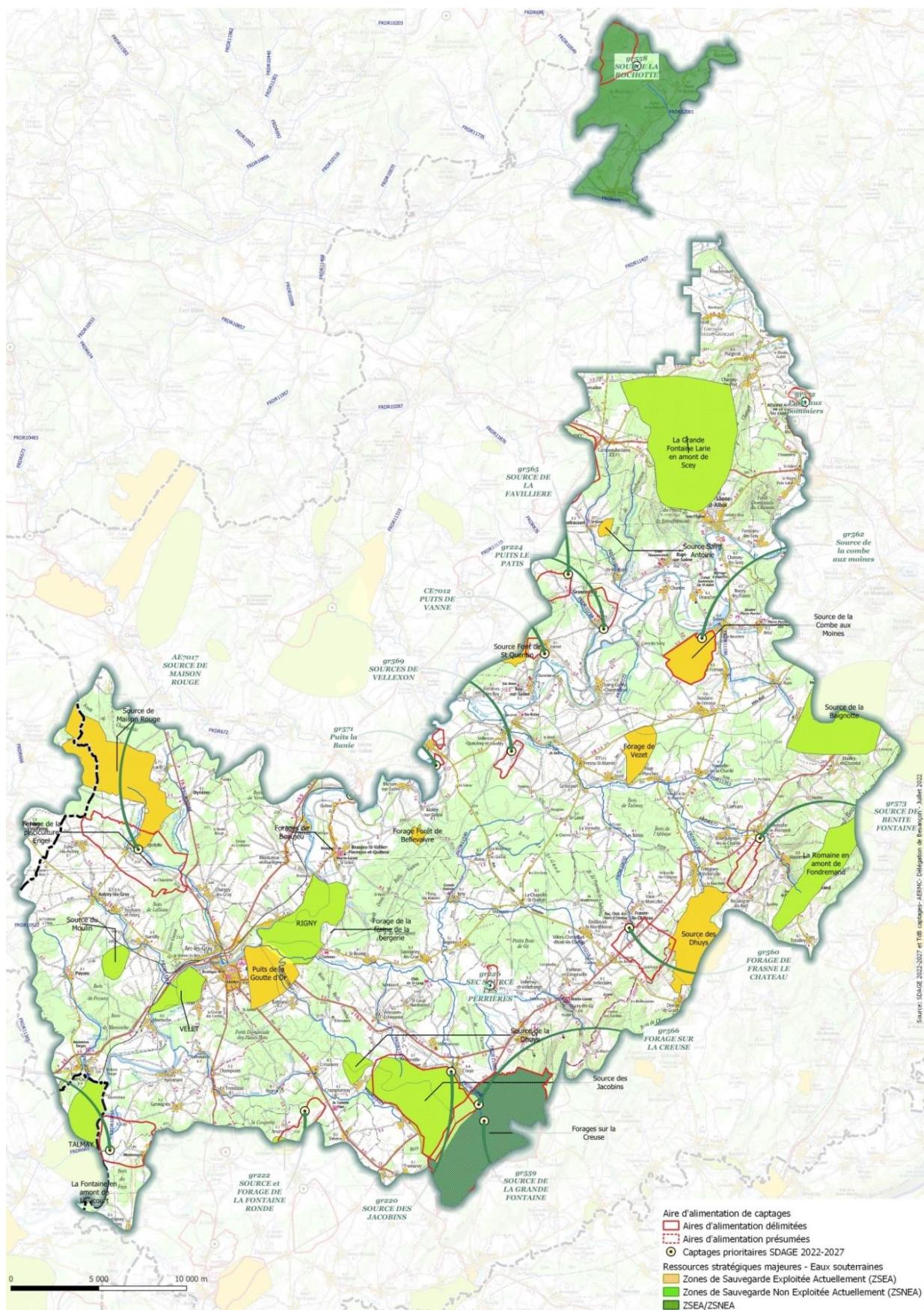
- AGR0803 : Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates.

Concernant ces mesures de réductions des pollutions diffuses d'origine agricole, des actions relatives aux captages prioritaires identifiés dans le SDAGE comme devant faire l'objet de restauration de la qualité de l'eau brute (au nombre de 14) sont en cours avec les collectivités (CCMGY et CCVG qui ont la compétence eau potable et syndicat sur le territoire de la CCC).

Le territoire compte par ailleurs 21 ressources stratégiques majeures identifiées via l'étude du conseil départemental de Haute-Saône sur les calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône :

- 8 ressources sont classées Zones de Sauvegarde Exploitées Actuellement (ZSEA)
- 13 en Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA).

La carte ci-après présente les captages SDAGE ainsi que les ressources majeures.



## 2. Autres directives européennes liées à l'eau

### **Natura 2000 :**

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen regroupant des espaces abritant des habitats naturels et des espèces animales ou végétales, devenues rares ou menacées. Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

Le réseau est composé de sites désignés par chacun des États membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » :

- La directive 79/409/CEE, remplacée par la directive 2009/147/CE dite directive « Oiseaux » a pour objet la conservation des oiseaux sauvages et la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne.
- La directive 92/43/CEE dite directive « Habitats Faune et Flore » a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages afin de maintenir la diversité biologique (biodiversité) de ces milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et des particularités régionales et locales qui s'y rattachent.

Deux types distincts de sites d'intérêt communautaire composent le réseau de sites Natura 2000, ce sont :

- les zones spéciales de conservation (ZSC), définies par la directive habitats,
- les zones de protection spéciales, (ZPS) définies par la directive oiseaux.

Sur le territoire du Comité de Rivière, le réseau Natura 2000 se compose des sites suivants :

- Vallée de la Saône FR4312006 \* ;
- Pelouses de Champlitte, étang de Theuley-les-Vars FR4301340 ;
- Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) FR4301351 .

\* Ces zones ne sont pas comprises en totalité sur le territoire du contrat.

L'ensemble des projets de restauration des milieux aquatiques portés dans le cadre du présent contrat tiennent nécessairement compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel (habitats et espèces) du réseau Natura 2000 du territoire lors de leur mise en œuvre.

# Les modalités du contrat

---

Entre,

**La Communauté de communes des Combes**, représentée par sa Présidente, Madame Carmen FRIQUET en vertu de la délibération du 13 décembre 2022, désignée ci-après par « la C3 »,

**La Communauté de communes des Monts de Gy**, représentée par sa Présidente, Madame Nicolas MILESI en vertu de la délibération du 3 avril 2023, désignée ci-après par « la CCMGY »,

**La Communauté de communes du Val de Gray**, représentée par son Président, Monsieur Alain BLINETTE en vertu de la délibération du 24 mars 2023, désignée ci-après par « la CCVG »,

**La Communauté de communes des Hauts du Val de Saône**, représentée par son Président, Monsieur Romain MOLLIARD dument autorisé par délibération du conseil communautaire, désignée ci-après par « la CCHVS »,

**La Commune d'Ecuelle**, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane CATALOT, en vertu de la délibération du 5 mai 2023, désignée ci-après par « la commune d'Ecuelle »,

**La Commune de Vars**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre SORNAY dument autorisé par délibération du conseil municipal, désignée ci-après par « la commune de Vars »,

**Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par sa Présidente Madame Marie-Guite DUFFAY,  
d'une part,

et,

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,  
d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1 : Périmètre du contrat

Le périmètre d'application du contrat correspond au territoire du Comité de Rivières Morthe – Romaine et Petits Affluents de la Saône.

## Article 2 : Durée du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

## Article 3 : Objectifs et orientations stratégiques du contrat

Ce contrat porte sur la mise en œuvre d'actions prioritaires du SDAGE RM 2022-2027 relatives à la restauration de la continuité écologique, de la morphologie des cours d'eau et de la préservation des zones humides.

### **3.1. Objectifs poursuivis et actions envisagées**

Les objectifs poursuivis par les EPCI via le Comité de Rivières Morthe – Romaine et Petits Affluents de la Saône et à travers le présent contrat sont bien de répondre aux enjeux prioritaires (orientations stratégiques) identifiés dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 en matière de restauration des milieux aquatiques (continuité écologique et morphologie).

Dans ce contexte, le présent contrat propose un programme d'action :

- répondant aux priorités du SDAGE, du PDM Rhône-Méditerranée 2022-2027,
- portant sur des opérations dont la maturité est suffisamment avancée et où la maîtrise foncière est acquise,
- dimensionné en fonction des capacités budgétaires des maîtres d'ouvrage.

De manière opérationnelle, il vise :

- la restauration morphologique avec des travaux programmés sur 3 420 ml de cours d'eau, 4 masses d'eau étant concernées,
- la réalisation d'études projets sur 4 masses d'eau visant à alimenter le futur contrat (*Romaine, Ravin, Ecoulettes à Oyrières, Bazeuille*),
- la restauration de la continuité écologique au niveau de 4 ouvrages,
- l'engagement d'actions en faveur de la restauration des zones humides et de la biodiversité,
- l'engagement d'une étude sur les ressources stratégiques.

### **3.2. Contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM**

Le tableau suivant reprend l'ensemble des mesures inscrites dans le PDM 2022-2027 hors pollutions par les substances toxiques et par les nutriments et indique quelles actions du contrat actuel ou futur ainsi que d'autres actions engagées par ailleurs permettent de répondre au PDM.

Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Mesures inscrites au PDM	Actions prévues au contrat et actions envisagées post 2024 voire non inscrites au contrat mais réalisées par ailleurs
Morthe	FRDR10218	Ruisseau la petite morte	Altération de la morphologie	MIA0203	70_Restauration petite Morthe (reconnexion méandres visibles et réalluvionnement) entre la Chapelle St-Quillain et Etrelles et la Montbleuse 70_Restauration du ruisseau de la croix Maufrey (affluent Petite Morthe)	>Emergence à prévoir au prochain contrat
			Altération de la continuité écologique	MIA0301	70_Restauration continuité ruisseau de Masibé (buses sous le pont du chemin forestier à la Chapelle St-Quillain) 70_Aménagement du radier du pont à Etrelles et la Montbleuse	> Travaux d'effacement d'une buse sur le Ruisseau de Masibé à la Chapelle Saint-Quillain
	FRDR11890	Ruisseau la colombine	Altération de la morphologie	MIA0202	70_Remodelage du lit Colombine aval à Choye (zone de confluence Morthe-Colombine)	> Travaux de restauration de la Colombine dans la traversée de CHOYE du 1 <sup>er</sup> pont communal au moulin de Coligny : restauration lit mineur sur 900 ml (2 ouvrages effacés + 1 aménagé)
			Altération de la continuité écologique	MIA0301	70_Suppressions de 2 anciens ouvrages d'irrigation en amont de Choye 70_Aménagement de l'ouvrage de prise d'eau du moulin de Coligny (ouvrage amont traversée de Choye) 70_Ancienne fromagerie de Charcenne	> Travaux de restauration de la Colombine dans la traversée de CHOYE du 1 <sup>er</sup> pont communal au moulin de Coligny : restauration lit mineur sur 900 ml (2 ouvrages effacés + 1 aménagé)
	FRDR670	La Morte, Le Cabri	Altération de la morphologie	MIA0202	Liste des tronçons issue de l'étude ARTELIA : - zone de confluence Morthe (380 ml) + 230 ml, Cabri, Colombine (ml) (PDM 2016-2021, engagé mais non terminé en 2022) - zone de confluence avec Saône: plantation ripisylve à Ancier et Gray et reconnexion frayère eau blanche à Gray - restauration lit Morthe médiane entre St-Broingt à Velesmes (3 900 ml) - restauration lit étiage + ripisylve Morthe médiane St-Broingt à Velesmes (1560 ml) - amélioration paysagère du Dregeon dans traversée de Gray	> Travaux de restauration de la Morthe au niveau de l'ouvrage Raby (ouvrage Amiot à l'amont et Poulnot à l'aval pris en compte également soit environ 900 ml)
			Altération de la continuité écologique	MIA0301	70_Restauration continuité Bucey-les Gy (ouvrage Raby)	

Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Mesures inscrites au PDM	Actions prévues au contrat et actions envisagées post 2024 voire non inscrites au contrat mais réalisées par ailleurs
Romaine	FRDR11201	Ruisseau de la Fontaine des Duits	Altération de la morphologie	MIA0202		> Etude globale de restauration hydromorphologique sur le BV de la Romaine
			Altération de la continuité écologique	MIA0301	70_Zone sommitale plan d'eau Fretigney (zone de reproduction) isolée par 5 ouvrages. passage sous l'usine Micheler	> Etude globale de restauration hydromorphologique sur le BV de la Romaine
	FRDR11353	Ruisseau des Contances	Altération de la morphologie	MIA0202		> Etude globale de restauration hydromorphologique sur le BV de la Romaine
	FRDR677	La Romaine	Altération de la morphologie	MIA0202	70_Travaux de restauration suite à étude globale (à lancer par CCMONTS GY et CCCombes) 70_Reconnexion bras mort située entre Maizières et Grandvelle 70_Travaux de restauration sur secteur de la CCPays Riolas (suite à étude: communes concernées : Fondremand, Maizières, Grandvelle)	> Etude globale de restauration hydromorphologique sur le BV de la Romaine
					70_Restauration continuité sur seuil ancien moulin situé en limite communale Fondremand/Maizières (moulin en ruine, propriétaire pas connu) situé en tête de bassin (prioritaire) 70_Restauration continuité barrage de l'IMP à Maizières + seuil à l'aval de l'IMP (prioritaire) 70_Restauration continuité seuil de Grandvelle 70_Restauration continuité seuil de l'ancienne scierie à Grandvelle 70_Barrage de la Forge à Maizières très important mais travaux très lourds donc pas prioritaires 70_Moulin des Ecrevisses à Maizières 70_Restauration de la continuité barrage de Greucourt (zone de confluence Jouanne-Romaine) et barrage du moulin de Greucourt 70_Restauration de la continuité barrage à l'entrée de Bourguignon les la Charité 70_Vanne de l'abbaye de Neuville	> Etude globale de restauration hydromorphologique sur le BV de la Romaine

Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Mesures inscrites au PDM	Actions prévues au contrat et actions envisagées post 2024 voire non inscrites au contrat mais réalisées par ailleurs
Petits affluents de la Saône (rive Droite) entre Coney et Amance	FRDR12001	Ruisseau la Bazeuille	Altération du régime hydrologique	MIA0401	70_Réduire l'impact des étangs en tête de BV	> Etude de restauration de la Bazeuille
			Altération de la morphologie	MIA0202	70_Réduire l'impact des étangs en tête de BV	> Etude de restauration de la Bazeuille
Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne	FRDR10349	Ruisseau le ravin	Altération de la morphologie	MIA0203	Sites proposés suite au stage agence de l'eau : 70_Restauration du ravin à Combeaufontaine (décloisonner et rehausser le lit + reméandrer zones rectifiées) 70_Restauration du Ravin à Confracourt (banquettes traversée du village + décloisonnement partie avalé)	> Etude projet + dossier Loi sur l'Eau restauration du ruisseau le Ravin à Confracourt
Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon	FRDR10023	Rivière la Tenise	Altération de la continuité écologique	MIA0202		> Émergence à prévoir au prochain contrat.
			Altération de la morphologie	MIA0202		> Etude de faisabilité pour la restauration de la confluence Saône et Tenise depuis la traversée d'Esmoulins incluse (contrat Saône)
	FRDR11186	Ruisseau de Vy le Ferroux	Altération de la morphologie	report		> Etude projet + dossier Loi sur l'Eau + travaux de restauration du ruisseau de Vy le Ferroux dans la traversée de Raze (470 ml)
Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne	FRDR10188	Ruisseau des Ecoulettes	Altération de la morphologie	MIA0202	70_Travaux de restauration suite à étude CCVG	> Etudes AVP et projet + DLE restauration des Ecoulettes dans la traversée d'Oyrières (900 ml) > Travaux de restauration des Ecoulettes à Vars (400 ml) > Etude projet + DLE et Travaux de restauration des Ecoulettes à Ecuelle (lit mineur + mise en défens et reméandrement en aval) (820 ml) > Etudes de faisabilité pour la suppression de 4 ouvrages sur le ruisseau des Ecoulettes
Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne	FRDR10486	Ruisseau d'Echalange	Altération de la morphologie	MIA0202	70_Travaux de restauration suite à étude du CCVal de Gray	> Émergence à prévoir au prochain contrat.

Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Pression significative	Code mesure	Mesures inscrites au PDM	Actions prévues au contrat et actions envisagées post 2024 voire non inscrites au contrat mais réalisées par ailleurs
Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône	FRDG123					> Etude de cadrage ressources stratégiques : bibliographie, priorisation et définition des investigations à engager sur les 14 ressources stratégiques pour délimiter les zones de sauvegarde et définir les actions de préservation
	Zones Humides					> Élaboration d'un plan de gestion stratégique ZH

## Article 4 : programme d'action du contrat

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations listées dans les tableaux ci-dessous.

## Liste des actions du contrat

Garantie de taux							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	changement climatique Oui/Non	Année d'engagement	Montant de l'opération HT	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
C3	Animation 2023 du contrat de bassin par un chargé de mission	-	Non	2023	70 000 €	70%	49 000 €
C3	Animation 2024 du contrat de bassin par un chargé de mission	-	Non	2024	50 000 €	70%	35 000 €
C3	Elaboration et mise en œuvre du plan de communication pluriannuel (2023 - 2024)	-	Non	2023	20 000 €	70%	14 000 €
C3	Élaboration d'un plan de gestion stratégique ZH	-	Oui	2023	30 000 €	70%	21 000 €
C3	Sensibilisation des scolaires et parascolaires (décollant du plan de communication : prestation fédération de pêche - maquette / CPIE)	-	Non	2024	15 000 €	70%	10 500 €
C3	Etude de cadrage ressources stratégiques : bibliographie, priorisation et définition des investigations à engager sur les 21 ressources stratégiques pour délimiter les zones de sauvegarde et définir les actions de préservation	FRDG122	Oui	2023	36 000 €	70%	25 200 €
CCVG	Etudes de faisabilité pour la Restauration de la continuité et de la morphologie des Ecoulettes au niveau des 4 ouvrages : Vannage de Arc Les Gray (ROE 12806) ROE 4920 (ferme de Bley) ROE 24777 (ancienne fonderie de Bley) Seuil du pont de Chargey	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2024	22 800 €	70%	15 960 €
CCVG	Etudes AVP + projet + DLE restauration des Ecoulettes dans la traversée d'Oyrières (900 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2023	34 000 €	50%	17 000 €
C3	Etude projet et DLE sur la restauration du ruisseau de Vy le Ferroux dans la traversée de Raze (470 ml)	FRDR11186 (Ruisseau VleF) Pression altération morpho et continuité	Oui	2023	19 000 €	50%	9 500 €
CCMG	DLE + Travaux d'effacement d'une double buse sur le Ruisseau de Masibé à la Chapelle Saint Quilain	FRDR10218 (La petite Morthe) MIA0301	Oui	2024	50 000 €	70%	35 000 €
<b>TOTAL garantie de taux</b>					<b>346 800 €</b>		<b>232 160 €</b>

Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	changement climatique Oui/Non	Année d'engagement	Montant de l'opération HT	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)			
							aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	total	
CCVG	Etude projet + DLE + Travaux de restauration des Ecoulettes à Ecuelle (lit mineur + mise en défens et reméandrement en aval) (820 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2023	242 800 €	70%	121 400 €	48 560 €	169 960 €	
CCVG	Travaux de restauration des Ecoulettes à Vars (400 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2024	171 000 €	60%	85 500 €	17 100 €	102 600 €	
CCMG	Travaux de restauration de la Colombine dans la traversée de CHOYE du 1er pont communal au moulin de Coligny : restauration lit mineur sur 900 ml (2 ouvrages effacés + 1 aménagé)	FRDR11890 (Colombine) MIA0202 MIA0301	Oui	2024	135 165 €	60%	67 583 €	13 517 €	81 099 €	
CCMG	Travaux de restauration de la Morthe au niveau de l'ouvrage Raby à Bucey-les-Gy (ouvrages Amiot à l'amont et Poulnot à l'aval pris en compte également soit environ 900 ml)	FRDR670 (Morthe) MIA0202 MIA0301	Oui	2024	150 000 €	60%	75 000 €	15 000 €	90 000 €	
C3	Etude globale de restauration hydromorphologique + fiches projets sur le BV de la Romaine	FRDR677 (Romaine) FRDR11353 (contances) FRDR11201 (Fontaine des Duits) MIA0202 MIA0301	Oui	2023	148 000 €	70%	74 000 €	29 600 €	103 600 €	
C3	Etude projet et dossier Loi sur l'Eau sur la restauration du ruisseau le Ravin à Confracourt	FRDR10349 (Ravin) MIA0203	Oui	2024	19 000 €	60%	9 500 €	1 900 €	11 400 €	
C3	Etude projet et DLE pour la restauration du Ravin à Vy les Rupt au niveau de la confluence avec le ruisseau des Charbonniers	FRDR10349 (Ravin) MIA0203	Oui	2024	24 000 €	60%	12 000 €	2 400 €	14 400 €	
C3	Travaux de restauration du ruisseau de Vy le Ferroux dans la traversée de Raze (400 ml)	FRDR11186 (Ruisseau VleF) Pression altération morpho et continuité avec report de mesure	Oui	2024	184 000 €	60%	92 000 €	18 400 €	110 400 €	
CCHVS	Etude de restauration de la Bazeuille	FRDR12001 (Bazeuille) MIA0202	Oui	2023	30 000 €	70%	15 000 €	6 000 €	21 000 €	
<b>TOTAL majoration</b>						<b>1 103 965 €</b>		<b>551 983 €</b>	<b>152 477 €</b>	<b>704 459 €</b>

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

Aides exceptionnelles							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM		Année d'engagement	Montant de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
Ecuelle	Valorisation du patrimoine lié à l'eau en lien avec les travaux sur les Ecoulettes : restauration du lavoir d'Ecuelle	-		2024	50 000 €	7%	3 500 €
Vars	Valorisation du patrimoine lié à l'eau en lien avec les travaux sur les Ecoulettes : restauration du lavoir de Vars	-		2023	30 000 €	7%	2 100 €
C3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau : restauration du lavoir de Vezet	-		2023	200 000 €	5%	10 000 €
<b>TOTAL aides exceptionnelles</b>					<b>280 000 €</b>		<b>15 600 €</b>
<b>TOTAL CONTRAT</b>					<b>1 730 765 €</b>		<b>952 219 €</b>

Actions pour mémoire (hors contractualisation)							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	changement climatique Oui/Non	Année d'engagement	Montant de l'opération	Contexte	
EPTB SD	Etude de faisabilité (esquisses) pour la restauration de la confluence Saône et Tenise depuis la traversée d'Esmoulins incluse (2,5 km de linéaire environ - 2 OH)	FRDR10023 (Tenise) MIA0202	Oui	2024	50 000	action inscrite dans le contrat Saône (2022-2024)	
Tous les EPCI	formalisation d'une stratégie de valorisation territoriale des milieux aquatiques, des projets et du patrimoine lié à l'eau (réflexion sur la mise en place de cheminements intra et inter EPCI)	-	Non	2023	-	action financée via le poste d'animateur	

## **Article 5 : Engagements des partenaires**

### **5.1. Engagement des Communautés de communes**

Les Communautés de communes des Combes, des Monts de Gy, du Val de Gray et des Hauts du Val de Saône s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'Article 4 : programme d'action du contrat.

### **5.2. Engagement des Communes**

Les communes d'Ecuelle et de Vars s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'Article 4 : programme d'action du contrat.

### **5.3. Engagement des titulaires des aides**

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

### **5.4. Engagement du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté s'engage à soutenir techniquement et financièrement le contrat de bassin Morthe, Romaine et Petits Affluents de la Saône dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, ainsi que des disponibilités financières, des inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante et de son engagement dans le CPER 2021-2027.

Le programme d'action devra prendre en compte les priorités régionales en matière de gestion de la biodiversité issues de l'étude Trame Verte et Bleue : le programme devra donc contribuer à améliorer la fonctionnalité des milieux à enjeux et rétablir la connectivité au niveau des points noirs mis en évidence. Il devra aussi prendre en compte l'adaptation au changement climatique et la répartition des usages de l'eau.

Un partenariat sera recherché avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du monde agricole pour favoriser la prise en compte par ces acteurs des objectifs d'atteinte du bon état de la ressource en eau, par exemple au travers d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Un suivi des assecs sera à réaliser annuellement afin d'affiner la pertinence des actions.

Les objectifs et mesures permettant l'atteinte du bon état de la ressource en eau devront être déclinés annuellement et faire l'objet d'une programmation annuelle présentée par la cellule animation au plus tard le 31 décembre de l'année antérieure à leur réalisation.

Le programme annuel devra faire état (pour information) des aides prévues concourant au même objet sur le territoire (financements FEDER, Agence de l'eau, Conseils Départementaux...) ainsi que les financements relevant des politiques régionales d'aménagement du territoire, de la politique agricole, de l'éducation à l'environnement, des entreprises ou de la biodiversité et de leur déclinaison en appel à projets).

### **5.5. Engagement de l'agence de l'eau**

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **contrat de bassin Morthe Romaine et Petits Affluents de la Saône**, sur une période couvrant les années 2023 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2023 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **952 219 euros**.

Les dossiers de demandes d'aide de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

#### ➤ Garantie de financement et de taux d'aide

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée, le **contrat de bassin Morthe Romaine et Petits Affluents de la Saône** identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-après, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 4, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Changement climatique Oui/Non	Année d'engagement	Montant de l'opération HT	Taux d'aide de l'Agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
C3	Animation 2023 du contrat de bassin par un chargé de mission (75 % ETP)	-	Non	2023	70 000 €	70 %	49 000 €
C3	Animation 2024 du contrat de bassin par un chargé de mission (75 % ETP)	-	Non	2024	50 000 €	70 %	35 000 €
C3	Elaboration et mise en œuvre du plan de communication pluriannuel (2023 - 2024)	-	Non	2023	20 000 €	70 %	14 000 €
C3	Élaboration d'un plan de gestion stratégique ZH	-	Oui	2023	30 000 €	70 %	21 000 €
C3	Sensibilisation des scolaires et parascolaires (découlant du plan de communication : prestation fédération de pêche - maquette / CPIE) (2023-2024)	-	Non	2023	15 000 €	70 %	10 500 €
C3	Etude de cadrage ressources stratégiques : bibliographie, priorisation et définition des investigations à engager sur les 21 ressources stratégiques pour délimiter les zones de sauvegarde et définir les actions de préservation	FRDG122	Oui	2023	36 000 €	70 %	25 200 €
CCVG	Etudes de faisabilité pour la restauration de la continuité et de la morphologie des Ecoulettes au niveau des 4 ouvrages : Vannage d'Arc-lès-Gray (ROE 12806) ROE 4920 (ferme de Bley) ROE 24777 (ancienne fonderie de Bley) Seuil du pont de Chargey	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2024	22 800 €	70 %	15 960 €
CCVG	Etudes AVP + projet + DLE restauration des Ecoulettes dans la traversée d'Oyrières (900 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2023	34 000 €	50 %	17 000 €
C3	Etude projet et DLE sur la restauration du ruisseau de Vy-le-Ferroux dans la traversée de Raze (470 ml)	FRDR11186 (Ruisseau Vy-le-Ferroux) Pression altération morpho et continuité	Oui	2023	19 000 €	50 %	9 500 €
CCMG	DLE + Travaux d'effacement d'une double buse sur le Ruisseau de Masibé à la Chapelle Saint-Quillain (ROE connu -> pas de ROE) - pose d'un dalot sur une longueur env. 12m	FRDR10218 (La petite Morthe) MIA0301	Oui	2024	50 000 €	70 %	35 000 €
<b>TOTAL garantie de taux</b>						<b>346 800 €</b>	<b>232 160 €</b>

➤ Majorations de taux

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat :

Majoration de taux									
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	changement climatique Oui/Non	Année d'engagement	Montant de l'opération HT	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
							aide classique	Majoration <sup>(1)</sup>	total
CCVG	Etude projet + DLE + Travaux de restauration des Ecoulettes à Ecuelle (lit mineur + mise en défens et reméandrement en aval) (820 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2023	242 800 €	70%	121 400 €	48 560 €	169 960 €
CCVG	Travaux de restauration des Ecoulettes à Vars (400 ml)	FRDR10188 (Ecoulettes) MIA0202	Oui	2024	171 000 €	60%	85 500 €	17 100 €	102 600 €
CCMG	Travaux de restauration de la Colombine dans la traversée de CHOYE du 1er pont communal au moulin de Coligny : restauration lit mineur sur 900 ml (2 ouvrages effacés + 1 aménagé)	FRDR11890 (Colombine) MIA0202 MIA0301	Oui	2024	135 165 €	60%	67 583 €	13 517 €	81 099 €
CCMG	Travaux de restauration de la Morthe au niveau de l'ouvrage Raby à Bucey-les-Gy (ouvrages Amiot à l'amont et Poulnot à l'aval pris en compte également soit environ 900 ml)	FRDR670 (Morthe) MIA0202 MIA0301	Oui	2024	150 000 €	60%	75 000 €	15 000 €	90 000 €
C3	Etude globale de restauration hydromorphologique + fiches projets sur le BV de la Romaine	FRDR677 (Romaine) FRDR11353 (contances) FRDR11201 (Fontaine des Duits) MIA0202 MIA0301	Oui	2023	148 000 €	70%	74 000 €	29 600 €	103 600 €
C3	Etude projet et dossier Loi sur l'Eau sur la restauration du ruisseau le Ravin à Confracourt	FRDR10349 (Ravin) MIA0203	Oui	2024	19 000 €	60%	9 500 €	1 900 €	11 400 €
C3	Etude projet et DLE pour la restauration du Ravin à Vy les Rupt au niveau de la confluence avec le ruisseau des Charbonniers	FRDR10349 (Ravin) MIA0203	Oui	2024	24 000 €	60%	12 000 €	2 400 €	14 400 €
C3	Travaux de restauration du ruisseau de Vy le Ferroux dans la traversée de Raze (400 ml)	FRDR11186 (Ruisseau VleF) Pression altération morpho et continuité avec report de mesure	Oui	2024	184 000 €	60%	92 000 €	18 400 €	110 400 €

CCHVS	Etude de restauration de la Bazeuille	FRDR12001 (Bazeuille) MIA0202	Oui	2023	30 000 €	70%	15 000 €	6 000 €	21 000 €
<b>TOTAL majoration</b>					<b>1 103 965 €</b>		<b>551 983 €</b>	<b>152 477 €</b>	<b>704 459 €</b>

<sup>(1)</sup> dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

#### ➤ Aides Exceptionnelles

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides exceptionnelles sont les suivantes dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat :

Aides exceptionnelles							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM		Année d'engagement	Montant de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
Ecuelle	Valorisation du patrimoine lié à l'eau en lien avec les travaux sur les Ecoulettes : restauration du lavoir d'Ecuelle	-		2024	50 000 €	7%	3 500 €
Vars	Valorisation du patrimoine lié à l'eau en lien avec les travaux sur les Ecoulettes : restauration du lavoir de Vars	-		2023	30 000 €	7%	2 100 €
C3	Valorisation du patrimoine lié à l'eau : restauration du lavoir de Vezet	-		2023	200 000 €	5%	10 000 €
<b>TOTAL aides exceptionnelles</b>					<b>280 000 €</b>		<b>15 600 €</b>
<b>TOTAL CONTRAT</b>					<b>1 730 765 €</b>		<b>952 219 €</b>

## **Article 6 : suivi du contrat**

### ***6.1. Suivi et bilans annuels***

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

### ***6.2. Modalités de révision du contrat***

Le présent contrat est applicable par les parties pour une durée de deux ans jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

### ***6.3. Résiliation du contrat***

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

## Signatures

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

La Présidente  
de la Communauté de communes  
des Combes



A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

Le Président  
de la Communauté de communes  
du Val de Gray



Alain BLINETTE

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

La Présidente  
de la Communauté de communes  
des Monts de Gy



Nicole MILESI

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

Le Président  
de la Communauté de communes  
des Hauts du Val de Saône

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

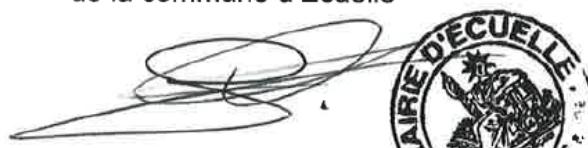
Le Président  
de la Communauté de communes  
des Hauts du Val de Saône



Romain MOLLIARD

A Ecuelle  
Le 23/05/2023

Le Maire  
de la commune d'Ecuelle



Stéphane CATALOT

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

Le Maire  
de la commune de Vars



Jean-Pierre SORNAY

A Dijon  
Le 07/06/2023

La Présidente  
du Conseil Régional  
Bourgogne-Franche-Comté

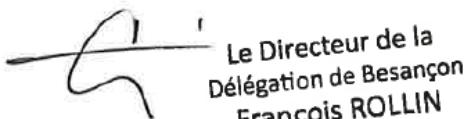
Pour la Présidente du Conseil régional  
Le Directeur général adjoint

Laurent MOYNAC

Marie-Guite DUFAY

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023

Le Directeur général  
de l'Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse



Laurent ROY

Le Président  
du Comité de Rivières

A Scy-sur-Saône  
Le 11 MAI 2023



Jean-Louis DESROCHES